

La Dimension Ethnique Dans la Dynamique Socio-Politique du Benin Du Renouveau Democratique

*Dénis Amoussou-Yeye**

Introduction Generale

Comme la plupart des paradigmes synthétiques, l'ethnicité s'est révélée comme une variable commode pour rendre compte de certains déterminants socio-anthropologiques de la dynamique politique dans les pays de l'Afrique Subsaharienne, surtout depuis que ces pays ont renoncé au monopartisme comme mythe – fallacieux – d'intégration nationale et d'instrument de développement modernisateur. Cependant, l'utilisation universelle de ce paradigme qui dès lors est plaqué à toutes les réalités africaines contemporaines, risque, nonobstant sa simplicité opératoire, d'occulter l'existence d'autres catégories conceptuelles pour analyser et comprendre certains phénomènes structuro-fonctionnels qui ne se laissent pas forcément réduire à l'ethnicité en tant que telle.

On pourrait même affirmer que dans les cas de certains pays africains, notamment le Sénégal et le Bénin, la variable ethnique ne serait pas le paramètre décisif pour mettre en évidence les déterminants socio-anthropologiques qui fondent la dynamique politique dans ces pays; d'autres variables tout aussi importantes sont à prendre en compte. En effet, on peut difficilement affirmer que les deux grands partis qui dominent la vie politique sénégalaise par exemple, à savoir le PS et le PDS sont des partis à dominance ethnique de part et d'autre, dans la mesure où les élites de ces deux partis se répartissent indifféremment dans les ethnies wolof et sérer, les deux grandes ethnies du Sénégal. La ligne de démarcation entre le PS et le PDS n'est donc pas ethnique. Les leaders de ces deux grands partis ainsi que les élites oligarchiques (Michels) sont indifféremment d'ethnie wolof ou autres des

deux côtés. Ainsi une autre variable déterminante serait à prendre en compte pour expliquer le clivage politique PS-PDS.

Dans le Bénin du Renouveau démocratique, si la conscience et l'identité régionales sont prégnantes lors des élections présidentielles, comme en témoignent les résultats des élections présidentielles de Mars 1991 et de Mars 1996, d'autres identités et consciences de groupe comme la parochialité ou l'attachement au terroir local et l'ethnicité se télescopent comme variables déterminantes des résultats des élections législatives. Le phénomène était déjà sensible lors des élections législatives de Février 1991. Il le sera encore plus en Mars 1995, lorsque le découpage électoral donnera des circonscriptions électorales plus petites, réduites à trois sous-préfectures, au lieu du département comme en 1991. Le terroir, lieu d'expression d'une forte conscience ethnique et de la solidité des attachements locaux, était ainsi en train de prendre corps.

Il suffisait pour en consacrer ou nier la réalité politique au profit d'espaces socio-politiques plus grands, de franchir un rubicon que les décideurs politiques d'alors n'ont pas osé franchir: l'instauration du scrutin majoritaire uninominal dans le cas favorable ou de liste dans le cas contraire (comme au Sénégal d'ailleurs).

Il est intéressant de noter dans le cadre de cette étude que malgré l'importance accordée aux partis politiques comme lieu d'agrégation des exigences populaires et d'expression du suffrage du peuple par toute la classe politique béninoise fidèle en cela aux engagements pris lors de la Conférence Nationale, la conscience ethno-parochiale est encore un déterminisme socio-politique puissant. En effet, le scrutin de liste à la représentation proportionnelle a été maintenu; mais les élections législatives de Février 1991 et surtout celles de Mars 1995, ont vu au contraire le triomphe de l'ethnicisme parochial.

Première Partie le Cadre Général

Cadre De L'étude

Un Bref Aperçu Sur Le Paysage Politique Du Bénin Du Renouveau Démocratique De 1991 À 1996

La virulence des mouvements sociaux face à la banqueroute du régime du PRPB en 1989, a eu raison de ce régime qui a dirigé le Bénin pendant dix-sept ans. Il renonça alors à l'idéologie marxiste-léniniste et au monopartisme et dut convoquer une conférence nationale des forces vives pour asseoir un nouvel ordre constitutionnel. Cette Conférence Nationale qui s'est tenue du 19 au 28 Février se proclama souveraine, décréta la force exécutoire de ces décisions et substitua une nouvelle Charte Constitutionnelle à la Loi fondamentale alors en vigueur. une

période de Transition d'un an fut instituée et en attendant qu'une nouvelle Constitution soit votée et de nouvelles institutions mises en place au terme de cette Transition, les institutions d'alors sont les suivantes :

- Un Parlement de Transition dit Haut Conseil de la République composé des membres du présidium et des bureaux des commissions de la Conférence Nationale;
- un Premier Ministre élu par la Conférence Nationale elle-même;
- un Président de la République qui n'est autre que l'ancien Président de la République maintenu en place.

La période de Transition qui commença en mars 1990 se termina le 1er Avril 1991 par l'entrée en fonction du nouveau Président de la République élu le 24 Mars 1991. Auparavant, la Constitution du 11 Décembre 1990 avait été adoptée et les élections générales, législatives en Février 1991 et présidentielles en Mars 1991 avaient été tenues. Près d'une douzaine de candidats pour les élections présidentielles et vingt-deux (22) partis ou listes de partis pour les élections législatives s'étaient présentés à ces premières élections de l'ère du Renouveau démocratique. Une cinquantaine de partis politiques avait alors déclaré leur existence légale au Ministère de l'Intérieur. Nonobstant les menées compétitives inhérentes à toute élection, ces premières élections étaient dominées essentiellement par l'idéal de concorde consensuelle né à la Conférence Nationale et mû par la volonté commune de voir disparaître le régime du PRPB pour laisser la place à un Etat de droit. Mais dès 1993, l'opposition au régime SOGLO se structura et une Convention Nationale des Forces du Changement, groupement des partis et de personnalités opposés à la politique de Nicéphore SOGLO vit le jour sous le leadership de monsieur Albert TEVOEDJRE, président du parti Notre Cause Commune. La révision du code électoral était l'un de ses objectifs. La proposition de loi déposée par l'opposition ne modifiait pas fondamentalement le mode de scrutin; mais il avait en revanche une innovation de taille avec la création d'une commission électorale indépendante dite Commission Electorale Nationale Autonome (CENA). Le mode de scrutin, scrutin de liste à la représentation proportionnelle, ne sera pas modifié bien que les nouvelles circonscription électorales étaient de taille plus réduite et n'épousaient plus les contours du département; contrairement au vœu du Gouvernement qui voulait le mode de scrutin uninominal majoritaire. L'opposition majoritaire à l'Assemblée Nationale imposa ses points de vue.

C'est dans ces conditions que le Gouvernement au cours d'un Conseil des Ministres fixa pour une première fois la date des élections législatives au 5 Février 1995. Cette fois-ci, ce sera trente-une (31) listes de partis ou alliances de partis qui vont solliciter le suffrage des électeurs alors que le pays comptait déjà près d'une centaine de partis politiques. Cette diminution des prétentions sera aussi observée pour les élections présidentielles de Mars 1996 où seulement sept (7) candidats seront enregistrés pour le premier tour de ces élections. Le Bénin compte actuellement

plus d'une centaine de partis politiques régulièrement enregistrés au Ministère de l'Intérieur et près d'une cinquantaine fait partie de la Coalition des Forces Démocratiques qui a porté le Général KEREKOU au pouvoir. Parmi la cinquantaine restante, au moins vingt-cinq se disent des partis du "centre"; ce qui veut dire dans le vocabulaire politique béninois qu'ils ne sont ni de l'opposition, ni de la mouvance présidentielle. Dans l'opposition, nous retrouvons comme figure de proue la Renaissance du Bénin de l'ancien Président Nicéphore SOGLO alliée aux partis qui avaient soutenu sa candidature au premier tour puis au second tour de l'élection présidentielle. Mais contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays de la sous-région, ces partis ne se sont pas encore regroupés en un front des partis de l'opposition alors que dès 1993, les partis opposés au régime de SOGLO s'étaient retrouvés au sein d'une Convention Nationale des Forces du Changement qui se transformera plus tard en un Comité National de Soutien à la Candidature du Général KEREKOU, en Coalition des Forces de l'Alternance Démocratique pendant le scrutin et en Coalition des Forces Démocratiques une fois la victoire acquise.

Un Tour D'horizon Theorique

Les deux grands partis vainqueurs des dernières élections législatives, celles de mars 1995, à savoir la Renaissance du Bénin et le Parti du Renouveau Démocratique sont apparemment dominés d'un côté par les fons et de l'autre par les gouns. Or, il est à noter que ces deux groupes socio-culturels constituent en réalité une seule et même ethnie si on se réfère à l'histoire de leur constitution anthropologique, à la langue, à la culture religieuse traditionnelle, aux valeurs dominantes concernant le culte des ancêtres, le mariage, la vie sociale, etc. S'ils ont été obligés de se distinguer l'un de l'autre, ce n'est pas pour une raison de dissemblance identitaire, ethnique en l'occurrence, mais pour d'autres raisons déterminantes, dont surtout l'appartenance à un autre espace de communauté de destins historiques qui n'est plus seulement l'identité ethnique à proprement parler.

La seule dimension ethnique ne peut donc pas nous aider à comprendre les raisons de cette animosité historique entre ces deux groupes socio-culturels depuis l'époque pré-coloniale; car ces groupes sont voisins (nous dirions même cousins) et les dynasties régnantes respectives sont issues de la même famille dans le même royaume d'origine, à savoir le royaume d'Allada.

Il y aurait donc lieu de rechercher, dans ce cas, une autre ligne de démarcation identitaire qui, somme toute, ne semble pas se situer au niveau de la conscience ethnique stricto sensu. Il serait alors plus pertinent de questionner d'autres variables explicatives plus prégnantes et déterminantes pour comprendre la fidélité politique différente de chacun des deux groupes et que la seule appartenance à telle ou telle ethnie ne peut plus expliquer.

Nonobstant cette mise au point théorique, la variable ethnique demeure cependant

prégnante dans la dynamique socio-politique de la transition démocratique africaine en général et du Bénin en particulier.

Pour bien comprendre la dynamique socio-politique dans le Bénin du Renouveau démocratique, trois variables déterminantes sont à prendre en compte. Ce sont la régionalité, la parochialité et l'ethnicité dont il s'agira de saisir respectivement les impacts et les liaisons causales qui peuvent exister entre elles si on veut bien cerner les facteurs déterminants dans la dynamique socio-politique du Bénin actuel.

Commençons d'abord par le facteur régional. Les données de l'histoire nous montrent que les Gouns et leurs cousins Fon appartiennent au même rameau gbé dont la composante adja a émigré de Tado (dans l'actuel Togo) pour se fixer sur le plateau d'Allada où ils constituèrent le royaume du même nom. Au XVI^{ème} siècle, deux des fils du monarque régnant à l'époque, le cadet et le benjamin quittèrent le berceau familial à la tête chacun d'un groupe d'émigrants aïzo (les Adjas d'Allada) pour aller fonder un royaume, le cadet Tè-Agbanlin à Porto-Novo et le benjamin Dako-Donou sur les rebords du plateau d'Abomey. Non seulement, les litanies des deux familles régnantes continuent de les désigner comme des Alladanou (originaires d'Allada), mais les deux royaumes s'étaient toujours référé à Allada comme leur noyau culturel. D'où peuvent donc venir les antagonismes entre les frères ennemis du royaume de Porto-Novo et celui du Danhomê? Tous les historiens invoquent des raisons géopolitiques dont la source se trouverait dans les rivalités pour avoir le monopole du commerce négrier. Ainsi le port de Porto-Novo, -nom prédestiné- et celui de Ouidah se disputaient le monopole du commerce avec les négriers portugais d'abord, puis français et anglais. Ces données historiques expliqueraient pour une grande part les antagonismes entre Fons du Danhomê et Gouns de Porto-Novo que rien ne sépare à priori en ce qui concerne l'identité socio-culturelle. Un autre fait remarquable intéressant pour notre sujet est le suivant. Les gouns, ethnie dominante de l'ex-royaume de Porto-Novo, se sentiraient plus proches des autres ethnies du dit royaume, comme les nagots (yoroubas de l'ancien royaume de Porto-Novo) notamment, que de leurs congénères fons du Danhomê. Il en est ainsi des fons qui se sentiraient plus proches des Yoroubas du Danhomê que de leurs frères gouns.

Nous faisons donc l'hypothèse que les rivalités géopolitiques de la période pré-coloniale et les luttes politiques de la période coloniale et post-coloniale ont toujours pris principalement dans le Sud du Bénin la forme d'une lutte entre deux entités historiques, Porto-Novo d'un côté et Danhomê de l'autre.

Déjà à la période coloniale, deux grands partis dont l'extension géographique épousaient les limites territoriales des deux grands royaumes ennemis du Sud-Bénin pré-colonial, le PRD (Parti Républicain du Dahomey, à ne pas confondre avec le PRD actuel qui n'a repris ce nom prestigieux que pour ressusciter le souvenir du grand parti colonial), et l'UDD (Union Démocratique Dahoméenne) dominaient la scène politique. En ce qui concerne le Nord du pays, le Groupement

Ethnique du Nord, parti fondé en 1955 par Hubert MAGA, un instituteur bariba, était tout aussi bien la résultante de la prise de conscience des baribas et d'un certain nombre d'ethnies du Borgou, un espace politique homogène composé d'un ensemble de principautés vassales du royaume de Nikki. La région de l'Atacora quant à elle, bien que région à physionomie géographique marquée, à cause du caractère segmentaire des groupes socio-culturels de cette région qui n'ont pu se mettre sous l'autorité du même imperium à l'intérieur d'une entité étatique, a été toujours à la traîne du Borgou pour les revendications liées à l'identité socio-politique. Il en est encore ainsi actuellement où l'Atacora demeure le "terrain de chasse" des deux partis dominants du Borgou actuel, l'UDS (Union pour la Démocratie et la Solidarité Nationale) en perte de vitesse à cause de son alliance "traïtresse" avec les fons et assimilés de l'aire socio-politique de l'ancien Danhomê, et le tout nouveau puissant mouvement politique se réclamant de l'héritage socio-politique du Borgou, le Fard-alafia.

Quand à la région du Zou-Nord, partie du Yoroubaland occidental autonome mais ancien vassal du puissant voisin qu'était le Danhomê, elle demeure de même sans un grand leadership politique homogène et reste de ce fait le "terrain de chasse" de tous les partis politiques du Bénin actuel; mais somme toute, on peut la classer dans le Danhomê pour la commodité de l'analyse. Aussi, à la période coloniale, cette région s'était-elle toujours alliée politiquement avec le Groupement Ethnique du Nord devenu en 1957 le Rassemblement Démocratique Dahoméen pour marquer sa distance avec l'aire actuelle de l'ancienne puissance impérialiste.

Les mêmes tendances d'affinités politiques ont existé mutatis mutandis de 1945 à 1990 entre la région du Mono, dépourvue à la période pré-coloniale d'une autorité étatique centralisatrice et l'Union Démocratique Dahoméenne, exception faite de la période révolutionnaire (1972-1990). Seulement aujourd'hui, le Mono tente de se forger une conscience régionale sous la direction d'un parti dominant, le Parti Social-Démocrate.

En conclusion, la région de l'Atlantique et du Zou qui épouse plus ou moins les contours de l'ancien royaume du Danhomê, est aujourd'hui sous la coupe politique de la Renaissance du Bénin, le parti du président de la République Nicéphore SOGLO, un fon d'Abomey. La région actuelle de l'Ouémé qui épouse les contours territoriaux de l'ancien royaume de Porto-Novo est sous l'hégémonie politique du Parti du Renouveau Démocratique de Maître Adrien HOUNGBEDJI tandis que sa grande rivale, l'autre parti dominant du Sud-Bénin, la Renaissance du Bénin est normalement dominante dans la région Atlantique-Zou, le territoire ou la zone d'influence de l'ex-royaume du Danhomê. Le Mono est sous le contrôle hégémonique du Parti Social-Démocrate de Bruno AMOUSSOU et le Fard-Alafia est solidement implanté dans le Borgou. Comme par hasard, ce sont les quatre grands partis du Bénin actuel, les quatre grands vainqueurs des dernières élections législatives.

De ce qui précède, on voit bien que c'est donc d'abord la conscience régionale qui renoue avec la fidélité politique aux anciennes entités socio-politiques de la période pré-coloniale, qu'il faut d'abord questionner pour comprendre la dynamique socio-politique du Dahomey colonial et du Bénin du Renouveau démocratique. La régionalité devient ainsi pour nous la variable déterminante la plus importante pour saisir la dynamique socio-politique du Bénin du Renouveau démocratique.

Donc, la variable déterminante est la régionalité qui exprime l'identité et la conscience collectives dont le domaine de définition est la région, configuration socio-géographique proto-nationale qui ressuscite les anciennes entités politiques de la période pré-coloniale. La région est peuplée de plusieurs ethnies, sous l'hégémonie d'une ethnie dominante. Elle a une physionomie socio-anthropologique et socio-politique bien précises, car épousant presque toujours les limites d'un ancien royaume de la période pré-coloniale. Ainsi les fons avaient tous fait allégeance à l'ancien royaume du Danhomê, de même que les aïzos, les toffins, les houédas etc..., tandis que les gouns, leurs cousins, appartenaient eux, ainsi que d'autres ethnies comme les nagots (yorubas de l'Ouémé), à l'ancien royaume de Porto-Novo.

En outre, la même ethnie peut, de par les vicissitudes de l'histoire, se trouver écartelée entre deux ou plusieurs régions. C'est le cas par exemple des Yorubas du Zou-Nord (tchas) et de leurs congénères de l'Ouémé (nagots). Quoique partageant la même culture et la même langue et ayant la même origine ifè, elles se retrouvent dans deux entités régionales différentes, la région du Danhomê et la région de l'Ouémé. C'est aussi le cas des fons de l'Atlantique et du Zou-Sud et de leurs congénères goun de l'Ouémé, comme nous l'avons dit.

De ce qui se précède, on serait tenté de croire que le facteur ethnique est à minorer au Bénin; il n'en est rien. La variable ethnique n'est pas absente du jeu politique béninois. En effet, nonobstant la primauté de la région dans l'émergence des grandes formations politiques du Dahomey colonial et post-colonial et dans le Bénin actuel, le facteur ethnique intervient dans un deuxième temps au sein même de ces grandes formations. D'abord au niveau de la distribution des postes au niveau de la direction du parti. Ainsi le président du PRD est un goun comme il se doit; mais le vice-président est un yorouba de Porto-Novo. Le PSD a pour leader un adja de Djakotomey, certes; mais le second personnage du parti est un hwla de Grand-Popo. L'ethnicité, comme on le voit, intervient d'abord comme facteur de revendication au sein des grands partis régionaux.

Aussi, au-delà de la région comme paramètre cimentant les affiliations partisans aux partis dominants, l'ethnicité s'avère-t-elle à son tour comme une variable importante; ne serait-ce qu'à titre de facteur de revendication et de négociation politiques pour les postes au sein du parti et pour une répartition judicieuse des dépouilles post-électorales.

Quid maintenant du terroir? Avec cette dernière variable, nous passons du

déterminisme régional ou ethnique au déterminisme local. En effet, au niveau local du terroir, il y a lieu de noter un phénomène que nous avons dénommé parochialité, reprenant le terme anglais "parochiality" que nous avons préféré à sa traduction française habituelle, le paroissisme ou l'esprit de clocher. En effet, nonobstant la prégnance de la région et l'ethnie, cette autre variable, la parochialité, est déterminante pour expliquer le phénomène si universel de la prime électorale dont bénéficie le fils du terroir, phénomène complexe sur le plan analytique. Voyons donc.

Bien que d'ethnie aïzo et appartenant à la Renaissance du Bénin, le parti dominant dans ma région, je n'aurai aucune chance de me faire élire dans la sous-préfecture de Zè, peuplée d'aïzos comme moi, alors que j'ai toutes les chances de l'être dans la sous-préfecture de Toffo, mon terroir devenu mon fief électoral et dont je suis l'un des notables politiques. Pourquoi? Le facteur parochial est la seule explication à ce phénomène qui n'est pas d'ailleurs propre à l'Afrique. La démocratie représentante moderne est née avec des élus qui étaient avant tout des notables de leur coin, des gens avec qui on fréquentait souvent la même paroisse le dimanche; d'où la notion de paroissisme ou esprit de clocher. Ce phénomène demeure encore prégnant dans les campagnes françaises et anglaises. Il prend corps au Bénin comme ailleurs en Afrique, comme en font foi les résultats aux dernières élections législatives où ce sont les partis qui ont su positionner judicieusement des fils du terroir qui ont pu tirer leur épingle du jeu. Le positionnement du fils du terroir est devenu un dogme au niveau de tous les partis politiques du Bénin du Renouveau démocratique. C'est le cas tant à la Renaissance du Bénin, au PRD, à Fard-Alafia qu'au PSD.

La parochialité est un phénomène socio-anthropologique et socio-politique complexe; le terroir en question, en effet, épouse les limites géographiques de la sous-préfecture actuelle qui n'est pas forcément idoine avec les subdivisions territoriales des royaumes pré-coloniaux, sauf peut-être au Danhomê, à Porto-novo et dans le Borgou. Il est assez récent dans le Mono, entité socio-politique moins intégrée que ses anciens protagonistes; mais il se forge ici aussi progressivement, soit de par l'impact de la division territoriale coloniale, soit par imitation des autres régions.

Dans le cadre du présent projet de recherche, nous allons tenter de mettre surtout en évidence l'impact du facteur ethnique dans certaines démarches politiques. D'où la problématique centrale de notre recherche eu égard aux termes de référence du Groupe Multinational de Travail sur l'ethnicité et la démocratie en Afrique; à savoir, comment mettre à nu les traces des manifestations de l'ethnicité par-delà la prégnance de l'identité régionale ou parochiale? Cela nous amenera à opérer une analyse théorique pour rendre compte des liens entre la région, l'ethnie et le terroir, trois variables déterminantes dans la dynamique socio-politique du Bénin du Renouveau démocratique.

La Demarche Methodologique

Nous formulons les hypothèses de recherche suivantes:

- l'existence de la conscience ethnique est indéniable au Bénin, quoique n'étant pas la seule variable déterminante du comportement politique dans la situation de transition démocratique que vit le pays; même si elle se subordonne à d'autres identités socio-historiques qui forcément n'épousent pas les lignes des identités ethniques, à savoir la région et le terroir;
- les lieux de repérage des traces des manifestations ethniques se situent à l'intérieur de la région, entité proto-nationale sans homogénéité ethnique mais souvent sous l'hégémonie d'une ethnie dominante. La notion de purification ethnique à la yougoslave n'a, comme on le voit, aucun sens ici. Les antagonismes dans la région prendraient plutôt l'allure d'une "lutte de classe" dominants-dominés où les revendications ne sont pas de caractère culturel, mais plutôt politico-économique;
- le terroir est toujours le "fief" d'une ethnie donnée; aussi est-il souvent dénié à un ressortissant d'ethnies minoritaires dans le terroir une quelconque prétention à s'ériger en leader socio-politique de ce terroir. Les luttes pour le leadership dans le terroir prennent souvent des allures de revendications à coloration ethnique où se mêlent des exigences de sauvegarde de l'identité culturelle et des demandes de nature socio-politique ou rarement économique;
- les réflexes de démarcation régionale se manifestent plutôt lors des élections présidentielles. A ce propos, celles de 1991 et de 1996 sont illustratives;
- L'esprit du terroir (parochialisme) et la conscience ethnique, en de-ça de l'identité régionale, se conjuguent pour interférer surtout sur les résultats des élections législatives et locales. L'existence de circonscriptions électorales plus petites en 1996 où le département, autrefois circonscription unique, a été divisé en trois circonscriptions plus petites, quand bien même le mode scrutin (scrutin de liste à la représentation proportionnelle) était le même, a favorisé de par le petit nombre des députés à élire dans chaque circonscription, l'exacerbation des revendications parochialo-ethniques plus qu'en 1991 où la circonscription électorale se confondait avec le département.

Ce sont toutes ces hypothèses que nous allons disséquer au cours de la présente étude.

Pour ce faire, nous allons compiler les résultats des élections présidentielles et législatives de 1991, de 1995 et de 1996. Cela nous permettra de confirmer ou d'infirmer les hypothèses ci-dessus formulées. Aussi les résultats à ces élections nous permettront-ils de saisir, en ce qui concerne les élections législatives, le sens des âpres luttes pour le leadership local, l'impact du phénomène du fils du terroir et les manifestations de luttes politiques à caractère ethnique à ce niveau. Nous serons ainsi en mesure de mettre en évidence la dynamique ethnique en oeuvre dans le jeu politique dans un contexte de transition démocratique comme celui du Bénin

actuel. Les élections présidentielles par contre, sont le théâtre d'expression de l'identité et de la conscience régionales. Il sera alors possible d'opérer une clarification théorique des notions comme la régionalité, la parochialité et l'ethnicité et de mettre en exergue les liens théoriques et pratiques qui existent entre elles.

Deuxieme Partie Facteurs Determinants De La Dynamique Socio-Politique Dans Le Benin Actuel

Les facteurs déterminants de cette dynamique socio-politique sont différents suivant que nous sommes dans le contexte électoral des élections présidentielles ou dans celui des élections législatives. Dans le premier cas, la conscience régionale s'affirme dans toute son intensité, alors que le facteur ethno-parochial est prépondérant en cas d'élections législatives et certainement au cours des élections locales à venir.

Le Bénin compte six (6) départements, à savoir l'Atacora, l'Atlantique, le Borgou, le Mono, l'Ouémé et le Zou. Les deux départements du Nord du pays (l'Atacora et le Borgou) forment pour l'instant une seule et même région, le Nord. L'Atlantique et le Zou en forment une autre, le Danhomê, tandis que le Mono et l'Ouémé constituent chacun une région à part entière. Voyons d'abord l'expression de la conscience régionale au cours des élections présidentielles passées.

Les Elections Presidentielles De Mars 1991 Et De Mars 1996 Ou Le Triomphe De La Conscience Regionale

Les départements de l'Atacora et du Borgou dans la partie septentrionale du Bénin, se sont jusqu'ici comporté comme appartenant à un même espace régional, le Nord. Parmi les treize candidats à participer au premier tour des élections présidentielles, deux candidats ressortent de cette entité régionale. Il s'agit du général Mathieu KEREKOU, Président de la République en exercice et de monsieur Bertin BORNA. Il est à noter qu'ils sont tous les deux originaires du département de l'Atacora; aucun ressortissant du Borgou ne s'est porté candidat. Le Département de l'Atlantique et le Zou constituent l'espace géographique de l'ex-royaume du Danhomê; cependant, il y a lieu de noter que le Zou-nord a jusqu'ici un comportement socio-politique déroutant; tantôt, de par les rancœurs nées de l'Histoire pré-coloniale, il a des velléités irrédentistes et se tourne plutôt vers le Nord, tantôt il assume sa vassalité politique avec le royaume du Danhomê dont il était incontestablement la zone d'influence. Les résultats du Zou-nord sont mitigés pour les deux élections présidentielles, celles de Mars 1991 et celles de Mars 1996. Malgré cette réserve, nous maintenons pour la commodité de l'analyse l'Atlantique et *tout le Zou* dans une seule et même région historique, le Danhomê. Le département de l'Ouémé est le berceau de l'ex-royaume de Porto-Novo. L'originalité des ouémènois (en majorité des gouns), par rapport à leurs "cousins" fon du Danhomê est qu'ils cohabitent avec une forte colonie yorouba.

Le département du Mono pose problème dans la mesure où le Nord adja tend à se regrouper derrière Bruno AMOUSSOU, un adja de Djakotomey, tandis que le Sud, comme par le passé, loucherait plutôt vers l'aire politique de l'ex-Danhomê; néanmoins le Mono est une seule et même région. Car on parlerait difficilement d'une région adja différenciée dont les limites géographiques serait le Mono-Nord. Enfin, il n'est pas sûr que le phénomène Bruno AMOUSSOU ne soit pas passager et que tôt ou tard, le Mono dans son ensemble, peuplé d'ethnies culturellement très proches des fons avec qui elles constituent la souche gbé, ne guigneraient pas de préférence vers les hommes politiques du Danhomê.

Tableau I: Appartenance Ethnique et Régionale des Candidats

Candidat	Ethnie	Région
ADJOVI Séverin	fon	Danhomê (Atlantique et Zou)
AMOUSSOU Bruno	adja	Mono
BORNA Bertin	gouroumantché	Le Nord
DOSSOU Robert	Hwla ou popo	Mono
FASSASSI ASSANI	yorouba	Ouémé
GOUDOU Thomas	fon	Danhomê
HOUNGBEDJI Adrien	goun	Ouémé
HOUNGBEDJI Gatien	goun	Ouémé
KEREKOU Mathieu	wama	Le Nord
LEMON Idelphonse W.	fon	Danhomê
MENSAH Moïse	hwla ou popo	Mono
SOGLO Nicéphore	fon	Danhomê
TEVOEDJRE Albert	goun	Ouémé

La Mise En Evidence D'un Paradigme Nouveau Lors Des Elections Legislatives De Fevrier 1991 Et De Mars 1995: L'ethno-Parochialite

Dans l'euphorie du succès de la Conférence Nationale, les vieux mythes fondateurs avaient refait surface. Unité et cohésion nationales, libertés et droits de l'homme, développement. Cette idéologie a influencé les débats sur le mode de scrutin et la taille de la circonscription électorale. Le scrutin majoritaire fut rejeté au bénéfice du scrutin de liste à la représentation proportionnelle, parce qu'on voulait éviter tout monolithisme politique, le souvenir des 17 ans du PRPB étant encore vivace, et favoriser l'expression plurielle des sensibilités politiques. Cependant, en ce qui concerne la taille de la circonscription, les débats furent vivaces entre les tenants de l'unicité territoriale (liste nationale) et les partisans d'une circonscription électorale plus petite afin de rapprocher l'élu de ses électeurs. Les joutes oratoires furent d'autant plus vives que ces derniers avaient déjà cédé sur l'une de leurs exigences initiales: le scrutin majoritaire uninominal. Comme c'est le scrutin de liste à la représentation proportionnelle qui retient l'agrément de la majorité, les tenants de la liste nationale durent faire cette concession importante aux partisans du scrutin uninominal: la circonscription électorale sera le territoire du département actuel. Il y avait donc six (6) circonscriptions électorales :

- l'Atacora;
- l'Atlantique;
- le Borgou;
- le Mono;
- l'Ouémé;
- le Zou.

Dans les faits, lors de la confection des listes départementales de ces candidats et leurs suppléants, chaque parti politique, tiendra compte du poids local des candidats. Rejoignant par un effet pervers courant en science politique les tenants du scrutin uninominal, chaque parti politique se conduira en fait comme si la liste des candidats devra être une addition des candidatures locales. La localité ici est le territoire suffisamment vaste pour faire élire un député; cela épouse donc grosso modo les limites de la sous-préfecture actuelle. Etant entendu que chaque sous-préfecture est habitée par une ethnie dominante, on positionne de préférence un candidat issu de cette ethnie dominante. D'où la pertinence de notre paradigme de l'ethno-parochialité. Nous ne sommes pas ici en présence de l'ethnicité dans son sens littéral. En effet, un aïzo de la sous-préfecture de Toffo a toutes les chances de l'emporter à Toffo plutôt qu'un fon de la même localité; mais le même aïzo n'a aucune chance de l'être à Abomey-Calavi pourtant peuplé majoritairement du même groupe ethnique aïzo!

Conclusion Partielle: Ethnicite Ou Ethno-Parochialite?

Malgré des circonscriptions électorales plus petites et le respect par les partis

politiques de la règle implicite du positionnement du fils du terroir (la sous-préfecture), les résultats seraient à priori incompréhensibles aussi bien lors des élections législatives de Février 1991 que lors de celles de Mars 1995, si on se fie seulement à la force du facteur ethno-parochial.

Nous allons prendre à titre illustratif le cas de l'Atacora. Nous verrons derechef la pertinence de la démarche ethno-parochiale empiriquement adoptée par les partis politiques en analysant leurs résultats à ces élections législatives.

Dans la 1ère circonscription électorale de l'Atacora (Boukoumbé, Cobly, Matéri, Tanguiéta), *Boukoumbé* seule rafle deux (2) des trois députés en liste. Tanguiéta a voté pour son fils, tête de liste MNDD qui est ainsi élu député. Mais ni Cobly, ni Matéri, n'ont pas su reconnaître apparemment et voter pour l'un de leurs fils et n'ont pas par conséquent de représentants à l'Assemblée Nationale!

Dans la 2ème circonscription électorale (Kérou, Kouandé, Natitingou, Péhounco, Toucountouna), *Natitingou* seule réussit à faire élire trois de ses "fils", Kérou a reconduit le fils du terroir qu'elle avait déjà envoyé à l'Assemblée Nationale en 1991. Quant à Kouandé, Péhounco, Toucountouna, elles sont restées Gros Jean comme devant. Toucountouna n'a plus massivement porté ses voix sur celui de ses fils qui avait été élu député en 1991. Quant aux autres, elles n'avaient pas de députés en 1991, elles n'en ont pas non plus en 1995; pourtant beaucoup de fils du terroir avaient été positionnés.

Dans la 3ème circonscription électorale (Bassila, Djougou, Copargo, Ouaké) Djougou et Ouaké se tirent derechef d'affaire et même plus. Si Ouaké n'a réussi qu'à envoyer un seul de ses fils qui sera d'ailleurs ministre dans le gouvernement SOGLO (au lieu de 2 comme en 1991), Djougou a réussi cette fois-ci à conserver pour elle seule trois (3) des 4 sièges en compétition!

Cela nous amène à questionner d'autres variables déterminantes nonobstant la pertinence de la variable ethno-parochiale. D'aucuns ont souligné l'importance de l'argent. Les candidats les plus fortunés (ceux de Natitingou et de Djougou en l'occurrence, car ces deux villes sont les plus riches du département) auraient attiré vers eux la majeure partie des électeurs de la circonscription qui auraient ainsi abandonné leurs frères de la même ethnie et de la même sous-préfecture. Il y a certainement une part de vérité dans cette hypothèse. Cependant, nous opterions plutôt pour l'hypothèse selon laquelle l'attachement au terroir en tant que tel est moins prévalent dans ce département et que nous serions en présence de la surdétermination de la variable ethnique dans sa pureté initiale.

En effet, sur les 11 députés élus en Mars 1995, 6 sont du grand groupe ethnique "somba" (bétamarbè, wamas, natimbàs) et sont élus dans les sous-préfectures de Boukoumbé, Natitingou, Tanguiéta (Atacora Nord). Djougou et Ouaké sont le berceau du grand groupe ethnique dendi et assimilés comme les yoms et les lokpas (Atacora Sud). Elles raflent à elles seules 4 députés (3 pour Djougou et 1 pour Ouaké). L'autre grand groupe ethnique, le groupe allogène bariba, a derechef 1 seul

député (Kérou). Nous sommes donc en présence ici de la prévalence de l'ethnicité proprement dite et non pas encore de l'ethno-parochialité où se combinent les liens ethniques avec l'attachement au terroir. Bien plus, il y a lieu de noter que ces députés n'appartiennent pas tous à des partis dont les leaders sont de l'Atacora. Deux (2) députés (1 wama et 1 dendi) appartiennent au Parti du Renouveau Démocratique (PRD), parti hégémonique dans l'Ouémé, tandis qu'un (1) autre élu wama est du PCB (Parti Communiste du Bénin).

Nous aurons au contraire la preuve de la force de la variable ethno-parochiale, en examinant les résultats des deux départements de l'Atlantique et de l'Ouémé qui quoique les plus riches du Bénin ou peut-être à cause de cela, savent faire prévaloir respectivement leurs intérêts locaux.

Les élections législatives de Février 1991, peut-être parce que faites dans l'euphorie de la Conférence Nationale avec la résurgence de la vieille mystique de l'unité nationale, ont semblé infirmer la thèse de la primauté des préoccupations ethno-parochiales. En effet, même dans l'établissement des listes électorales, les partis qui ont tous leur siège à Cotonou, ont eu tendance à positionner les cadres du parti évidemment tous demeurant à Cotonou que des lieutenants du parti, notables locaux. Ainsi dans le département de l'Atlantique, les sous-préfectures d'Abomey-Calavi, d'Allada, de Kpomassè, de Sô-Ava, de Tori-Bossito et de Zê, n'ont envoyé aucun de leurs fils candidats à la députation comme leur représentant à l'Assemblée Nationale. Seule Toffo (2 députés), Ouidah (4 députés), Cotonou (8) députés, ont semble-t-il su tirer leur épingle du jeu. A la deuxième législature, les ressortissants des sous-préfectures "blousées" lors des élections de Février 1991, ne s'en laisseront plus compter, comme nous le verrons plus loin.

En effet, aux deuxième élections législatives, celles de Mars 1995, il semble que le réveil de la conscience ethno-parochiale a été total dans l'Atlantique. Toutes les sous-préfectures ont su envoyer au moins un de leurs fils candidats à l'Assemblée Nationale. Seule Ouidah n'avait pas élu directement de député originaire de cette ville; mais le suppléant de monsieur Antoine Alabi GBEGAN, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique de Nicéphore SOGLO à l'époque, premier titulaire sur la liste RB de la deuxième circonscription, était sûr de le remplacer à l'Assemblée Nationale parce que ce ministre, l'un des bras droits du Président SOGLO, était assuré de conserver son porte-feuille au moins dans le prochain remaniement ministériel. Déjà lors de l'établissement des listes des candidats, chaque parti ou groupe de partis avait veillé autant que possible (parce qu'il peut arriver que le nombre de sous-préfectures soit supérieur au nombre de députés qui revient à la circonscription) que toutes les sous-préfectures aient l'un de leurs fils positionné, sinon sur la liste des titulaires, du moins en bonne place sur la liste des suppléants. Cette prise en compte généralisée du paramètre ethno-parochial lors de l'établissement des listes aux élections législatives, sera certainement désormais une constante dans la vie politique béninoise. Nous verrons la même évolution, à

savoir la nécessité de la prise en compte du facteur ethno-parochial, se dessiner pour tous les départements du SUD surtout.

En effet, à cette première législature, les sous-préfectures suivantes du département de l'Ouémé n'ont pas pu tirer leur épingle du jeu en envoyant l'un de leur fils les "représenter" à l'Assemblée Nationale. Il s'agit de :

1. Aguégoués (ethnies dominantes: toffin et wémè)
2. AKpro-Misséréké (ethnies dominantes: setto et yorouba)
3. Bonou (ethnie dominante: wémè)
4. Dangbo (ethnie dominante: wémè)
5. Ifangni (ethnie dominante: yorouba)
6. Adja-Ouèrè (ethnie dominante: yorouba)
7. Pobè (ethnie dominante: yorouba)

Soit sept (7) des 14 sous-préfectures!

Par contre, ces sept (7) autres sous-préfectures du département retrouvent par le hasard des votes l'un des leurs, député à l'Assemblée Nationale. Il s'agit de :

1. Adjarra (ethnie dominante: setto) (2 députés)
2. Adjohoun (ethnie dominante: wémé) (1 député)
3. Avrankou (ethnie dominante: tori) (1 député)
4. Ketou (ethnie dominante: yorouba) (1 député)
5. Porto-Novo (ethnie dominante: goun) (4 députés)
6. Sakété (ethnie dominante: yorouba) (1 député)
7. Sèmè-Podji (ethnie dominante: toffin-hlwa) (1 député)

Porto-Novo s'est même payé le luxe de rafler 4 des 11 députés revenant au département de l'Ouémé (alors que son poids démographique ne lui permettait que d'avoir 2 députés). La petite sous-préfecture d'Adjarra, peuplée d'une ethnie minoritaire, les settos, a eu deux de ses fils élus! La variable ethno-parochiale semble n'avoir pas beaucoup joué lors de ces premières élections législatives du Nouveau démocratique; parce que l'influence et la persuasion des partis politiques étaient alors encore prégnantes. Ce ne sera plus le cas lors des élections législatives de Mars 1995 où une sous-préfecture, si son poids démographique le lui permet, fera tout pour faire élire inéluctablement l'un de ses ressortissants.

Il restera malgré tout des sous-préfectures qui n'ont pas pu tirer leur épingle du jeu. Il s'agit encore des Aguégoués, d'AKpro-Misséréké, de Bonou, d'Ifangni et de Pobè comme lors des élections législatives de Février 1991. Comment comprendre cette "tuile"? Nous pouvons expliquer ceci par le fait que ces sous-préfectures sont trop petites démographiquement pour pouvoir bénéficier d'un élu et que malgré leurs reports massifs de voix sur l'un de leur fils bien placé sur l'une des listes en présence, celui-ci n'est pas parvenu à trancher faute d'un score suffisant; ce qui favorise d'ailleurs les concurrents des sous-préfectures voisines plus vastes et capables d'élire par elles-mêmes l'un de leur "fils". C'est en effet le cas de la petite sous-préfecture des Aguégoués, d'AKpro-Misséréké, de Bonou, d'Ifangni et de

Pobé, déjà laissées pour compte en 1995. Le cas de Bonou est illustratif à cet égard. Le fils du terroir politiquement connu est le président du Parti de l'Environnement, de la Solidarité et de la Justice (PESJ). Il n'a pas de concurrent sérieux, aussi célèbre et surtout bien placé sur l'une des listes. Presque toute la sous-préfecture de Bonou a voté pour cet homme politique, tête de liste de son parti dans la circonscription; mais il n'a pas été élu tandis qu'Adjohoun, la sous-préfecture voisine, peuplée pareillement de Wémès, a la chance de voir deux (2) de ses fils (Messieurs Falovè SOUNOUVOU et Robert TAGNON) élus!

L'action Conjuguee Des Variables Regionalite, Ethnicite, Ethno-Parochialite Et Autres Lors Des Elections Legislatives

Nous avons vu l'importance déterminante de la variable ethno-parochiale ou accessoirement ethnique tout court lors des élections législatives dans le Bénin du Renouveau démocratique. Une question très intéressante se pose. Qu'est-ce qui fait la différence quand deux fils du même terroir sont bien positionnés (premier sur la liste des titulaires) sur des listes rivales? Il y a d'abord bien sûr, les moyens dont dispose le candidat, ensuite viennent des paramètres comme l'audience régionale du parti, le soutien efficace qu'apporte un suppléant du même milieu; mais dans tous les départements, ce sont les partis régionalement dominants qui ont arraché le plus grand nombre de députés, laissant la portion congrue aux partis de leaders allogènes.

Donc par ordre de croissance des variables déterminantes dans le choix d'un député, nous avons l'implantation régionale du parti auquel appartient le candidat, l'homogénéité ethnique, l'appartenance au terroir, puis enfin l'équation personnelle du candidat (moyens matériels, influence locale, bonne campagne, appui apporté par le suppléant du même terroir). Nous avons remarqué que la plupart des élus, appartiennent pour l'ensemble au parti régionalement dominant et pour certains, ont été aidés par la présence à leurs côtés d'un suppléant de la même ethnie ou du même terroir.

En conclusion, se trouve confirmée l'hypothèse de la détermination en première instance du paramètre régional, suivi de la variable ethnicité puis enfin de la variable ethno-parochialité et autres (équation personnelle).

Conclusion Generale

Tous les hommes politiques et les cadres béninois intéressés par la politique, savent désormais que leur poids politique se mesurera à leur influence et leur implantation dans leur sous-préfecture d'origine ou de résidence privilégiée le cas échéant. Celui qui aura réussi à se faire élire comme le seul ou l'un des députés de sa sous-préfecture, devient ipso facto un grand électeur local que son propre parti respectera, que tous les partis politiques courtiseront, soit pour avoir un nombre plus grand de députés à l'Assemblée Nationale, soit pour bloquer les voix de cette

sous-préfecture en vue de futures élections présidentielles. En l'occurrence, il est conseillé d'être membre du parti régionalement dominant.

Cependant, la force déterminante de ce paramètre ethno-parochial se retrouve plus dans les départements méridionaux du pays (l'Atlantique et l'Ouémé et dans une certaine mesure le Mono et le Zou, que dans les deux départements du Nord (l'Atacora et le Borgou). Nous savons par exemple que dans l'Atacora, la conscience ethnique dans toute sa pureté l'a encore emporté lors des élections législatives de Mars 1995, contrairement à ce qu'on peut observer dans les départements de l'Atlantique et de l'Ouémé où après le "cafouillage politique" de Février 1991, le terroir s'est révélé comme le principal facteur déterminant des votes. Les partis politiques et les listes de partis politiques tiennent sérieusement compte de l'implantation personnelle dans telle ou telle sous-préfecture lors de l'établissement des listes électorales. Pourquoi la sous-préfecture s'est révélée comme le maillon le plus petit de la conscience collective surtout chez les cadres, alors qu'elle est une subdivision administrative? Nous touchons là l'un des problèmes les plus complexes de la sociologie des groupes, à savoir comment l'action délibérée de l'homme, en l'occurrence le décideur politique, peut avoir une influence décisive dans le façonnement des identités collectives.

Le phénomène de la suprématie politique du notable bien implanté dans un terroir existe bien aussi dans les pays développés; d'où d'ailleurs les mots comme esprit de clocher ou paroissisme (parochiality en anglais, d'où notre néologisme de parochialité). Cette variable déterminante dans la vie politique de ces pays, en ce sens où le député, en France ou en Angleterre est d'abord le député d'une ville ou d'un comté, est le facteur déterminant de la physionomie des élections législatives.

Notes

- * Directeur de recherche au CEFORP. Directeur du CERED. Université Nationale du Bénin.

Bibliographie Sommaire

- Adamon, Afize D. (1995) *Le Renouveau Démocratique au Bénin, la Conférence Nationale des Forces Vives et la Transition*, Edition du Journal Officiel Porto-Novo.
- Ahanhanzo-Glele, M. (1969) *Naissance d'un Etat Noir. le Dahomey de la colonisation à nos jours*. Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris.
- Amin, S. (1973) *Le Développement Inégal*. Ed. Minuit, Paris.
- Amselle, J.L. (1992): La Corruption et le clientélisme au Mali et en Europe de l'Est: Quelques Points de Comparaison. *Cahier d'Etudes Africaines xxxii (4) n. 128*.
- Bayart, J.F. (1992): *L'Etat en Afrique. La Politique du Ventre*. Fayard, Paris.
- Banque Mondiale (1989): "l'Afrique Subsaharienne. De crise à une Croissance Durable. Etude de Prospective à Long Terme". Washington.

- Copans, J. (1990): *La longue Marche de la Modernité Africaine. Savoirs, Intellectuels, Démocratie*. Karthala, Paris.
- Collectif: (1977) *Le Nouveau Dossier Afrique, Marabout*, Université.
- Collectif. (1973) *La Civilisation du Monde Contemporain*. Georges Lang, Paris.
- Duhamel, Olivier. (1993) *Les Démocraties, Régimes, Histoire, Exigences*, Paris, Le seuil.
- Durkheim, Emile. (1987) *Les Règles de la Méthode Sociologique*, P.U.F, Paris.
- Espstein, A.L. (1958) *Politics in an Urban Community*. Manchester University Press, Manchester.
- Eteki-Otabella, M.L. (1988 & 1968) in L'Etat et les Sciences Sociales en Afrique. *Actes de la 6e Assemblée Générale du Codesria, Dakar*. Etudes Dahomeennes (Nouvelle série) NE 12 (Tome1) Avril, IRAD.
- Floret, J. (1973). S. Amin ou le cheval de Troie des bourgeoisies nationales/ *Sous le Drapeau du Socialisme*, n. 60, mai-juin.
- Fondation Friedrich Naumann. (1994) *Les Actes de la Conférence Nationale Cotonou du 19 au 28 Février 1990* ONEPI.
- Fondation Friedrich Naumann. (1995) *Assemblée Nationale du Bénin, 1ère et 2ème Législatures (1991-1995)*. ONEPI.
- Fondation Konrad Adenauer. (1994) *Mode de Scrutin et Financement des Campagnes Electorales dans une Démocratie Pluraliste*. Colloque National tenu à Cotonou du 11 au 14 Mars.
- Gbado, Béatrice: (1989) *En Marche vers la liberté*, Cotonou.
- Godin, F. (1986) *Benin 1972-1982: La logique de l'Etat Africain*. Editions l'Harmatan, Paris.
- Hazoume, G.L. (1972) *Idéologies Tribalistes et Nations en Afrique: le cas Dahoméen*. Présence Africaine, Paris.
- Hountondji, P. (1977): *Sur la "Philosophie Africaine"*. Maspéro, Paris.
- Hountondji, P. (1988) in L'Etat et les Sciences Sociales en Afrique. *Actes de la 6e Assemblée Générale du Codesria, Dakar*.
- Kabou, A. (1991). *Et si l'Afrique Refusait le Développement*. L'Harmattan, Paris.
- Lexique des Termes Politiques Editions de l'Agence de Presse Novosti, Moscou, 1982, pp. 251-264.
- Lombard, J. (1965) *Structures de type Féodal. Etude des Dynamismes Internes et des Relations Sociales chez les Baribas du Dahomey*. Mouton et cie, Paris.
- Malloy J. (ed.) (1975) *Authoritarianism and Corporation in Latin America*. Pittsburg, University of Pittsburg Press, p. 215.
- Meidero (de) François: (1984) *Peuples du Golfe du Bénin Adja-Ewe*, Paris, Karthala.
- Mondjannagni, A. (1977) *Campagnes et villes au Sud de la République du Benin*. Mouton, La Haye.
- Nnoli, O. (1989) *Ethnic Politics in Africa*. Vantage Publishers, Ibadan.

- O'Connell T. (1967) The Inevitability of Instability. *Journal of Modern African Studies*, pp. 181-189.
- Poulantzas, N. (1974) *Fascisme et dictature*. (ed.) du Seuil, Maspéro, Paris.
- Poulantzas, N. (1975) *Pouvoir politique et classes sociales*. Maspéro, Paris.
- Simeon, Jean-Pierre. (1977) *Jean-Jacques Rousseau, Du Contrat Social*, Paris, Le Seuil.
- Trotsky, L. (1936) *La Révolution Trahie*. Paris.
- Wallerstein L. (ed.) (1960) *Social change: the colonial situation*. Wiley and Sons, New York.